

POUR LA DISPEPSIE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRÈS CHAQUE REPAS, ET AVANT DÉJEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie Vis-à-vis l'Archevêché.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

POUR LA DISPEPSIE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRÈS CHAQUE REPAS, ET AVANT DÉJEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie Vis-à-vis l'Archevêché.

Adresse : LA JUSTICE, QUÉBEC.

JEUDI, 20 MAI 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

Vêtements de dessous POUR MESSIEURS

Je viens de recevoir d'Europe un magnifique assortiment de Froques et Caleçons pour messieurs, en :

COTTON, MERINO, CACHEMIRE, ET EN SOIE.

Que j'offre à des prix défiant toute concurrence.

JUGEZ :—Caleçons et Froques, toute grandeur, en Cotton, depuis 25c.

Caleçons et Froques, toute grandeur, en Merino Écossais et Allemand, depuis 40c.

Caleçons et Froques, toute grandeur, en Cachemire, depuis 60 c.

Caleçons et Froques, toute grandeur, en Soie tissée, depuis \$1.75.

Venez voir ces magnifiques valeurs, nous nous ferons un plaisir de vous les montrer.

L. A. BERGEVIN, 35 à 45, Rue Notre-Dame. 28 avril 1886.

FEUILLETON DE LA JUSTICE. 16

La Morte

DEUXIÈME PARTIE Journal de Bernard

On crut d'abord à un simple rhume et à une légère inflammation des amygdales.

Mais une fièvre violente se déclara pendant la nuit, et l'enfant qui ne dormait pas, se plaignit de grandes douleurs de tête.

Le vieux médecin de Valmontiers, le docteur Raymond, fut appelé au point du jour et dès le premier moment, il parut inquiet.

Il ne la quitta plus. Les symptômes s'accrochèrent pendant la journée et prirent la nuit suivante une extrême gravité ; l'apparition des fausses membranes dans le larynx, la respiration embarrassée et sillante, les accès répétés de suffocation, enfin la toux rauque et comme bestiale, ne purent laisser de doute sur le caractère véritable du mal.

C'était le croup au nom sinistre, juste effroi des mères.

Ainsi qu'il arrive souvent, le mal après avoir paru hésitant au début, procéda bientôt avec une rapidité foudroyante.

Le docteur Raymond, qui n'était pas sans mérite dans sa profession et qui avait de plus la sagesse et l'expérience d'un vieillard, employa activement pendant les deux premiers jours, tous les moyens consacrés par la science pour combattre l'empoisonnement diphthérique.

Tous les remèdes avaient échoué, et la maladie poursuivait sa marche effrayante — c'était alors qu'Aliette avait envoyé un télégramme à son mari.

Quand M. de Vaudricourt arriva devant le lit de sa fille, l'enfant le visage pâle, les lèvres violettes, la gorge tuméfiée, se débattait convulsivement en proie à un de ces accès de suffocation prolongée qui offrent déjà le simulacre de l'agonie. C'était une scène d'une cruauté poignante sur la quelle nous n'insisterons pas.

Dépendant cette crise s'apaisa. La petite Jeanne quoique plongée dans une sorte d'hébété, reconnut son père et lui adressa un regard d'une angoisse suppliante qui lui déchira le cœur.

Il l'embrassa, lui parla en souriant puis emmena le médecin dans un petit salon voisin qui faisait partie de l'appartement de Jeanne. Aliette les suivit.

—Monsieur, dit le comte, veuillez me dire la vérité :

—Je vous la dois monsieur. — L'enfant est en grand danger. Ces terribles suffocations vont se renouveler de plus en plus fréquentes, jusqu'à la complète asphyxie. J'ai épuisé quant à moi, toutes les ressources de ma science : il n'y a plus à l'heure qu'il est, que le traitement chirurgical qui peut sauver l'enfant ; mais je dois vous l'avouer humblement, l'opération dont il s'agit, demanderait une main plus jeune et plus habile que la mienne.

—Alors je le temps de télégraphier à Paris ? demanda Bernard.

—Evidemment non.

—Ne pouvez-vous m'indiquer dans une des villes les plus proches, à Gien, à Nemours, quelque un de vos confrères qui soit capable d'entreprendre cette opération ?

—Monsieur, je n'oserais me charger d'une pareille responsabilité. Je ne connais au reste, dans nos environs et à notre portée qu'un seul homme qui pût, s'il le voulait, tenter avec quelques chances de succès une opération si délicate et si dangereuse. C'est le docteur Tallevaut.

—Le docteur Tallevaut !

—M. Tallevaut ! s'écria douloureusement Aliette. — Mais il ne voudra pas ! Il nous refusera comme il le refuse tout le monde. Vous savez bien !

—C'est bien à craindre !

J'y vais dit le comte. Courage Aliette !

Il sortit aussitôt, courut aux écuries, et sella lui-même un de ses chevaux : en même temps il donna l'ordre à son cocher d'atteler à la hâte un coupé et d'aller l'attendre devant la grille au jardin de La Saulaye.

Quelques minutes plus tard, M. de Vaudricourt galopait à la lueur des étoiles, le long des bois obscurs, sur une route durcie par la gelée et blanchie par le givre. Il était environ neuf heures quand il arriva à La Saulaye ; il sauta à bas de cheval, franchit la grille qui se trouva ouverte et sonna à la porte de la maison. Il remit sa carte au domestique qui se présenta et attendit sur le seuil avec un profond sentiment d'anxiété. — Le domestique reparut presque immédiatement :

—Veuillez entrer, monsieur.

Le comte le pria de tenir son cheval et suivit une femme de chambre que la curiosité avait attirée et qui lui servit de guide.

Elle l'introduisit dans un grand salon—bibliothèque qui attenait au laboratoire du docteur, et où régnait une forte odeur de pharmacie.

Le premier regard de M. Vaudricourt tomba sur une jeune femme qui était accoudée sur une table devant la porte, et qui tenait un livre. La clarté d'une lampe se répandait sur ses beaux traits, et malgré sa contenance tranquille et pensive, sa toilette sévère de faille noire, et ses modestes bandeaux à la vierge, le comte reconnut tout de suite la chasseresse hardie qu'il avait rencontrée un jour dans ses bois. — A quelque distance de la jeune femme devant une table plus grande chargée de livres et de papiers, se tenait un homme d'une quarantaine d'années, à qui sa redingote noire, ornée d'une rosette rouge, prêtait l'apparence soignée et correcte d'un officier en costume civil. Ses traits étaient un peu gros et marqués, et sa tête un peu lourde avait un développement presque disproportionné qui étonnait ; mais ses yeux avaient une expression admirable de vie, d'intelligence et de douceur.

Il s'était levé à l'entrée de Bernard et il lui rendit son salut avec une grâce souriante et prévenante. Cette physionomie et cette attitude étaient si différentes de la dureté maussade à laquelle M. de Vaudricourt s'était attendu qu'il en prit confiance.

—Docteur, dit-il, en refusant le siège qu'on lui offrait, je viens chez vous en suppliant. Ma fille est mourante. ... mourante du croup. ... Le docteur Raymond, qui l'a soignée la regarde comme perdue. ... Il n'y a plus qu'une opération qui puisse la sauver. ... Je n'ai pas le temps de télégraphier à Paris, ni ailleurs. ... Enfin, docteur, vous seul pouvez rendre la vie à notre enfant !

Dès les premiers mots prononcés par le comte, le visage souriant du docteur Tallevaut était devenu très sérieux :

—Monsieur, dit-il, j'en éprouve le plus vif regret, mais vous savez qu'il n'y a plus à faire une loi de ne plus exercer la médecine. ... Si je cédais une seule fois, je serais forcé de quitter le pays, car je n'aurais plus un jour de paix, et il faudrait renoncer à mes travaux. ...

Monsieur reprit Bernard, tout le monde dit que vous êtes humain, ... que vous êtes charitable. ... et vous me chargez de porter à une mère l'arrêt de mort de sa fille !

Et il essuya vivement deux larmes qui s'étaient détachées malgré lui de ses yeux, et qui avaient glissé sur ses joues pâles.

Le docteur Tallevaut le regarda un moment avec gravité ; puis se tournant tout à coup vers la jeune femme, qui suivait cette scène d'un œil curieux, mais calme :

Sabin dit-il, prépare tout ! Tu vois de quoi il s'agit. ... Tu vas m'accompagner. — vite mon enfant.

Mlle Sabino qui s'était levée sortit aussitôt du salon.

Le comte de Vaudricourt sans dire un mot, saisit la main de M. Tallevaut et la lui serra avec une énergie convulsive.

—Monsieur, reprit le docteur, il m'est impossible de résister à votre appel ... mais je dois vous prévenir que cette opération est par elle-même fort dangereuse, et que de plus, quand elle réussit, elle peut avoir des conséquences fatales. ... Il n'y faut donc recourir qu'à la dernière extrémité. ... Au surplus, nous allons voir si elle est réellement nécessaire. ... Vous avez là une voiture ?

—Oui docteur

—Pardonnez-moi, dit M. Tallevaut, mais il me faut au moins trois aides. ... J'aurai d'abord Sabino ma nièce. ... nous aurons ensuite le docteur Raymond. ... mais le troisième ?

—Moi docteur.

—Vous ! le père ! Oh ! non, Monsieur, impossible. ... N'avez-vous pas quelque domestique de confiance, ... un homme dévoué et ferme ?

—Un de mes gardes ? ... je le préviendrai en passant.

—Un de vos gardes ? Oui, très bien.

Mlle Tallevaut reparut en ce moment toujours grave et calme, et marchant sans bruit ; elle portait d'une main une grande boîte en maroquin, et de l'autre un sac en toile gommée. — Sur un bras, deux tabliers en toile grossière. — Le docteur ouvrit vivement la boîte et passa en revue d'un rapide coup d'œil les brillants instruments d'acier dont elle était garnie, puis il ouvrit le sac, où se trouvait une provision de petites éponges, de fils cirés et d'autres objets usités dans les opérations chirurgicales.

—C'est bon, dit-il, partons.

Il revêtit à la hâte un pardessus ; la jeune femme jeta sur ses épaules une mante à capuchon, et tous deux montèrent dans le coupé, pendant que M. de Vaudricourt prenait les devans au galop de son cheval.

Il prévint en passant son garde l'obéissant, dont la maisonnette était très rapprochée du château et qui s'y trouva déjà rendu au moment où le docteur Tallevaut et Mlle Sabino y arrivaient.

Le docteur, conduit par Aliette qui était accourue au bruit de la voiture, fut bientôt dans la chambre de Jeanne.

Il commença par adresser quelques questions rapides au docteur Raymond. Puis il se pencha sur le lit de l'enfant, lui prit le bras et la regarda longuement :

—Il est temps, dit-il à demi-voix. — Se tournant alors vers Aliette et vers Bernard : — Madame dit-il ma chère dame, — et vous aussi monsieur, je vous demanderais de vouloir bien rester tous deux dans cette chambre. ... Nous allons transporter l'enfant dans le petit salon à côté de moi. ... J'y ai vu des candélabres, un lustre. ... Qu'on allume tout cela et qu'on ajoute encore deux ou trois lampes. ...

La table au milieu. Otez le tapis. M. Tallevaut, allant d'une pièce à l'autre, continua de donner ses instructions en termes très clairs et d'une demi-heure à peine après son arrivée, la pauvre Jeanne enveloppée dans une couverture, était couchée sur la table de son petit salon qui était illuminé comme pour une fête. — Son père se tenait dans l'ouverture de la porte, qui communiquait d'une pièce à l'autre, et sa mère, à genoux dans la chambre, près du lit vide, le front dans ses mains, priait.

L'enfant, à demi asphyxié, paraissait inconscient. — Le docteur Raymond lui maintenait fortement la tête de ses deux mains ; à l'autre bout de la table, le vieux garde, à genoux, pesait sur les jambes de la malade et les assujettissait. A droite, près de la tête, se tenait debout Mlle Sabino ; à gauche, le docteur Tallevaut ayant sous la main tout son appareil chirurgical. Tous deux avaient revêtu le sarreau en toile bleue des infirmiers.

La vieille bonne Victoire, dont le docteur avait remarqué le sang-froid et l'intelligence pendant les derniers préparatifs, projetait de très près la lueur d'une bougie sur le cou dénudé de la petite Jeanne.

On sait que l'opération de la trachéotomie, un des miracles de la chirurgie moderne, a pour objet de prévenir dans certains cas de croup l'asphyxie imminente en rétablissant d'une manière obstruée par les fausses membranes qui ont envahi le larynx. L'opération consiste à ouvrir la gorge au-dessous du larynx obstrué et à faire pénétrer dans la trachée une sonde creuse, qui rend la liberté aux fonctions respiratoires et qui en même temps, aide le patient à éliminer les fausses membranes qui l'étouffent.

(A suivre)

LE SECRET DE SALVAYRE

(Suite et fin.)

Il prit une petite rue longue étroite, bordée de maisons basses qui, presque toutes habitées par des officiers, formaient dans cette petite ville comme une cité militaire. Ça et là, un ordonnance croisait la petite troupe et s'effaçait, rasant les murs, la main au képi.

A l'autre extrémité de la rue, sur la place principale, le café s'étendait au soleil, sur une double rangée de tables de zinc, sa tente de toile grise qui tremblait ; et là des officiers dont les pantalons rouges se voyaient de loin regardaient du coin de l'œil, prévenus, par des propos qui avaient couru, de quelque affaire grave et qui concernait Salvayre, dont ils prononçaient le nom tout bas.

En effet, ce fut à la porte de Salvayre que s'arrêta le colonel devant une maison à un seul étage, à valets verts, isolée des autres par d'étroits jardins.

—Le lieutenant Salvayre de-

manda-t-il brusquement.

L'ordonnance eut un haut-le-corps ; puis il se remit et répondit très fort, en se retournant vers le couloir :

—Le lieutenant Salvayre ! C'est ici, mon colonel !

—Je le sais bien, parbleu, que c'est ici ! Qu'est-ce qu'il a donc à brailler comme ça, cet animal-là ! Montrez-nous le chemin.

—Oui, mon colonel, cria le soldat

Il s'attarda à fermer la porte derrière les trois officiers ; puis il se décida à ouvrir le salon en disant :

—Mon lieutenant, c'est le colonel.

Et il s'effaça respectueusement. Salvayre était debout, pâle et machonnant sa moustache, avec une colère dans les yeux. Il salua pourtant d'un geste correct ; puis il attendit.

Le colonel, d'un coup d'œil, avait inspecté la pièce et son regard se fixait sur une petite table où se dressait un déjeuner encore intact, servi entre deux couverts

—Nous vous dérangeons, dit-il violemment en désignant la table, car vous n'êtes pas seul.

—Il est vrai, mon colonel, dit Salvayre, que je ne m'attendais pas à l'honneur de votre visite ; mais vous ne me dérangez pas

Il y eut un instant de silence pénible pour les témoins de cette scène ; le commandant regardait fixement un tableau accroché au mur, devant lui, le capitaine paraissait absorbé par un reflet de lumière à la pointe de ses bottes. Mais Salvayre, sans un geste, en homme qui devant cette invasion ne se considérait plus comme chez lui, gardait une attitude aussi hautaine que la discipline pouvait le permettre et attendait des explications.

—Monsieur, dit enfin le colonel, tout le régiment vous accuse de cacher une femme chez vous. Or, comme vous devez épouser ma fille et que la nouvelle en est connue, je viens vous prier de répéter devant ses messieurs ce que vous m'avez dit l'autre soir, en me donnant votre parole d'honneur. Sur l'honneur, reprit-il, lieutenant Salvayre n'entretenez-vous en ce moment aucune relation dont Mlle Laugier puisse être offensée ?

—Aucune, mon colonel, dit lentement Salvayre ; sur l'honneur !

Les deux autres officiers sursautèrent brusquement et le regardèrent avec indignation. Le colonel comprit leur pensée et tout à coup il éclata :

—Et ça ? cria-t-il en frappant du poing sur la petite table où les assiettes s'entrechoquaient. Ah ! prenez garde ! Quel que soit le secret qu'un galant homme tienne à garder, il ne saurait le couvrir de la parole d'honneur d'un officier, sans que tous ceux qui portent ce titre, aient le droit de lui en demander raison ! Que ferez-vous si, en sortant d'ici, un de vos camarades vous reproche d'avoir fausement donné votre parole ?

—Je le tuerais, dit simplement Salvayre sans changer d'attitude.

—Cela prouvera-t-il qu'il ait menti ?

—Cela prouva du moins que je ne permets à personne de toucher à mon honneur, pas même au colonel.

—Le colonel hésita un instant un peu honteux de cette enquête, mais irrité par ce mystère et poussé par un impérieux besoin de savoir.

—Alors, dit-il en désignant la chambre de Salvayre, ouvrez cette porte !

—Mon colonel, dit Salvayre, je l'aurais fait sans cet ordre ; je le ferai malgré cet ordre.

Il alla vers la porte lentement ; puis, la main sur la poignée, il se retourna :

—J'ai dit qu'il n'y avait ici personne dont la présence puisse offenser Mlle Laugier. Est-ce bien là ce que j'ai dit ?

—Oui, répondirent les trois officiers avec la vivacité d'une curiosité poussée au paroxysme.

Alors Salvayre continua :

—Je n'ai affirmé à personne

que je ne cachais pas une femme chez moi, car c'est la vérité. Et cette femme, la voici.

—Venez, je vous prie, dit-il d'une voix adoucie en ouvrant toute grande la porte d'une chambre étroite que le regard embrassait en entier.

Alors dans le grand silence, une femme s'avança. Elle était toute petite, vieille ridée, la peau noire sous sa coiffure neuve de paysanne. Ses mains calleuses, étendues sur son tablier, avaient un geste craintif, et, éblouie devant ces étrangers, elle était honteuse, rapetissée encore, demandant grâce par toute son attitude.

Salvayre releva la tête :

—Ma mère, messieurs !

Les officiers s'inclinèrent très bas, refoulant une brusque émotion.

—Je vas vous dire, fit la vieille, car j'ai bien tout entendu. C'est ma faute, voyez-vous, ce qui arrive au petit, et il ne faut point lui en vouloir, monsieur le colonel ! J'étais venue pour le voir, pour l'embrasser avant la noce, parce que j'avais bien compris comme ça qu'il épousait une belle demoiselle, qui ne l'aimerait peut-être plus si elle venait à savoir que nous étions des paysans. Alors, comme il l'aime lui, plus que tout dans le monde et que j'avais peur de lui faire perdre son bonheur, à cet enfant, je me suis dit que j'irais à cachette le voir un brin et puis que je m'en retournerais bien vite. J'aurais bien pu attendre, vous me direz ; mais là, ... vrai, j'étais plus fort que moi, j'ai pas pu. J'étais pourtant bien restée cachée, allez ! et on ne l'aurait jamais su si on n'avait pas tant tourmenté le petit. Oh ! non, bien sûr. Mais je vais repartir tout droit chez nous et vous n'entendez plus parler de moi. Je vous salue bien, monsieur le colonel, et la compagnie.

Elle se retirait avec une humble révérence ; mais Salvayre lui prit vivement les mains :

—Restez, mère, je vous prie. J'ai fait une action indigne, et la crainte que j'avais de voir manquer mon mariage ne peut me servir d'excuse. Ce n'est pas de vous, mais de moi seul que j'ai à rougir. Je vous demande humblement pardon de vous avoir cachée, car je vous aime et je suis fier de vous.

Vous resterez, ma mère ; et vous assisterez à mon mariage si, toutefois, ajouta-t-il en se retournant vers le colonel, Mlle Laugier me juge encore digne, après cette lâcheté, de l'honneur de prétendre à sa main.

—C'est bien ! dit le colonel ; voilà qui répare la faute.

Et s'étant incliné respectueusement devant la vieille paysanne toute troublée, il se dirigea vers la porte.

—C'est égal ! murmura-t-il avec un soupir de soulagement ; j'aime mieux ça ?

Quand les trois officiers se trouverent dehors, un peu émus de cette scène imprévue :

—Allons prendre l'absinthe, commanda le colonel.

Du café, on le regardait venir en étudiant sa physionomie : il marchait vite, mais pourtant il ne semblait pas en colère ; même on distinguait de plus en plus un sourire malicieux qui glissait sous sa moustache grise. Et arrivant, il ralentit le pas, les yeux fureteurs, comme s'il cherchait quelqu'un, et tout à coup, ayant aperçu Saint-Preux, il alla droit à lui :

—Monsieur, vous garderez les arrêts huit jours.

Et comme Saint-Preux le regardait surpris :

—Cheveux trop longs, monsieur ! beaucoup trop longs ! à l'ordonnance, morbleu !

—Ce ne sont pas les cheveux qui sont trop longs, dit tout bas le capitaine en passant près d'un groupe ; c'est la langue.

—Bavard ! murmura à part lui le colonel en prenant son absinthe ; il ne l'a pas volé !

—Je n'ai affirmé à personne

Vêtements de dessous POUR TOUT LE MONDE

Froques et Caleçons pour hommes, Étoques et Caleçons pour hommes, Froques et Caleçons pour hommes.

Dans toutes les Grandeurs, Dans tous les Goûts, Dans tous les Prix.

Pour hommes de Petite Taille, De Taille Moyenne, Et de Grosses personnes.

L. A. BERGEVIN, 35 à 45, Rue Notre-Dame. 28 avril 1886.

Le Dr E. Pelletier

A transporté son bureau et sa résidence, du No. 319, rue St-Jean, au No. 137, rue Ste-Anne, (près de l'Esplanade). Québec 4 mai 1886. 127-215

Watch-Makers Jewellers

No. 158, RUE ST-JEAN, (EN DEHORS), QUÉBEC.

L'assortiment varié et considérable qu'il vient justement de recevoir et consistant en :

ARGENTERIES de toute espèce. MONTRES en Or et en Argent. CHAINES en Or, Argent et Cheveux. ÉPINGLETES de toutes sortes pour Dames et Messieurs. BRACELETS, COLLIERS, LOQUETS pour Dames.

JONCS unis et gravés, Joncs de toutes sortes. PENDANTS - D'OREILLES dans les goûts les plus variés. BOUTONS DE CHEMISES en Or et en Pierre, nouveau genre. HORLOGES unies et de fantaisie, derniers patrons.

Ayant été acheté au comptant lui a valu une diminution de 20 par cent sur les prix ordinaires, ce qui le met en état de pouvoir offrir au public toutes les garanties désirables, pour l'exécution de tout ouvrage, soit pour faire ou réparer toute espèce de CHRONOMÈTRES, MONTRES, HORLOGES, BIJOUTERIES, ETC., ETC.

JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier. 24 mars 1886. 3m.—149

GRAINES NOUVELLES ! GRAINES NOUVELLES ! !

Nous venons de recevoir des principales maisons Anglaises et Françaises, par les Steamers " Vancouver " et " Circassian ", un approvisionnement nouveau de

GRAINES DE JARDINS ET DE FLEURS

Nous garantissons qu'elles répondent aux noms sous lesquels nous les vendons. Nous adresserons des CATALOGUES à tous ceux qui en feront la demande sur envoi de frais de poste

JOHN E. BURKE, Disensaire de Quebec, 2, RUE De La FABRIQUE 24 mars 1886. 6f—146

DOMINION HOUSE

Corr. des rues D'Aiguillon et Ste.-Genevieve.

PENSION A LOUER.

Le soussigné désire louer toute la partie de son hôtel qui a rapport à la pension, c'est-à-dire les 2e et 3e étages, meublés ou non, et comprenant 17 chambres à couche, deux grands salons, deux belles salles, une tabagie, une spacieuse salle à dîner, une grande cuisine avec un magnifique poêle range et tous les ustensiles.

CONDITIONS LIBÉRALES

Jamais occasion plus avantageuse ne s'est offerte aux personnes qui désirent tenir une maison de pension. L'établissement est très bien situé et ne peut être un meilleur ordre, et la clientèle est toute faite.

JOS. POITRAS, Propriétaire. 1m—137 18 mars 1886.

LA JUSTICE
QUÉBEC, 20 MAI 1886.

Sommaire des Annonces.

J. Daigneault, barbier : Salon de première classe.
Jos. Oct. Bélanger : Avis aux manufacturiers.
Chemin de fer du Grand Tronc.
Win. Kennedy : Attention ! Attention !
P. C. D'Auteuil : Efficacité des journaux.

Quand l'iniquité aura couvert toute la terre, si la justice a pu se cacher à l'ombre d'un brin d'herbe, c'est assez pour qu'elle grandisse et parfume les trois mondes.
EDGAR QUINCY.

POURQUOI PAS ?

La Minerve, qui est reconnue comme la sagesse incarnée du parti de la corde, donne des conseils aux Canadiens-français des Etats-Unis.
Nos compatriotes du Vermont doivent avoir à Rutland une grande convention nationale de tous les Canadiens des Etats-Unis par le 24 juin prochain.

« Que pensent les Canadiens des Etats-Unis et leurs délégués ici « présents au sujet de l'exécution de « Régina ? La Convention approuve- « t-elle l'idée déjà émise d'ouvrir une « une souscription pour élever un « monument dédié à la mémoire de « Louis Riel ? En cas de décision « affirmative, quels sont ses plans ? »

Or, la Minerve trouve tout cela très mal et elle s'appuie pour prendre cette position sur l'opinion du Travailleur, journal français publié à Worcester et qui avait pour rédacteur à venir jusqu'à ces derniers temps, feu M. Ferdinand Gagnon.
De toute la presse canadienne-française des Etats-Unis, le Travailleur est le seul croyons-nous qui ne partage pas l'opinion de la presque unanimité de ses compatriotes et qui ait voulu amoindrir l'affaire Riel.

« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

« Que l'Assemblée législative de la province de Québec a admis unanimement, le 2 juin 1884, qu'il était de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir, au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée.
« Qu'un ordre de la Chambre a été voté unanimement, le 12 avril courant, demandant : « Copie de la correspondance échangée entre M. Henry O'Sullivan, ingénieur civil et arpenteur provincial, et le département des chemins de fer de la province de Québec, à propos de l'inspection d'une route plus avantageuse que celle déjà inspectée pour relier le réseau des chemins de fer du Nouveau-Brunswick aux chemins de fer de l'Intercolonial, le Grand-Tronc, le Pacifique canadien, à Québec. »

« Mais non ! tout ce que veut l'organe ministériel, c'est que la question Riel soit aussitôt que possible une question morte et enterrée. Cette affaire Riel voyez vous, ça ne fait pas l'affaire des ministres ; c'est une épée de Damoclès suspendue sur leurs têtes coupables, et ils voudraient bien n'en entendre plus parler.
« Mais, comme nos compatriotes du Vermont ne sont pas chargés particulièrement de protéger les ministres de la corde, nous croyons qu'ils passeront pardessus les avertissements si désintéressés de la sage Minerve.

Législature Provinciale.

Séance du 18 mai.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures quinze.
Quelques pétitions sont présentées et reçues.

INTERPELLATIONS

M. Gagnon.—Le gouvernement a-t-il fini de considérer la demande d'une aide pour construire un édifice destiné à la cour de Circuit, dans le comté de Kamouraska ?
L'hon. M. Taillon.—Le gouvernement ne décidera rien à ce sujet durant la session actuelle. Il est probable que la chose sera décidée durant la session prochaine.

M. Stephens.—Quel est le montant total payé à la manufacture de sucre de betorave de Farnham jusqu'à cette date, à compte de son subside de \$70,000, sous l'autorité de la 38ième Vict., chap. 4, ou 39ième Vict., chap. 5 ?
Combien la compagnie a-t-elle manufacturé de sucre de betorave ? Combien la compagnie a-t-elle dépensé en bonus pour les cultivateurs, dans le but d'encourager la culture de la betorave, notamment durant l'année 1882 ?
Combien de tonneaux de betoraves furent produits par les cultivateurs ? Quelle garantie le gouvernement a-t-il pour le remboursement de son subside sous l'autorité de la section 3 de la 45 Victoria, chap. 24.

L'hon. M. Taillon demande à M. Stephens de retirer son interpellation et de demander les renseignements voulus en proposant qu'une adresse soit votée à cet effet. M. Taillon donne pour raison que les renseignements demandés exigent un travail considérable.
M. Stephens retire son interpellation.

L'hon. M. Robertson propose qu'une adresse soit votée demandant au lieutenant-gouverneur de bien vouloir autoriser le gouvernement à souscrire la somme de \$100,000 destinée à venir au secours des familles pauvres qui ont eu à souffrir lors du dernier incendie de Hull.

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

M. Faucher de St-Maurice fait ensuite la motion suivante :
« Résolu que la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska se prête à la construction d'une voie ferrée allant se raccorder à Edmunston au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que, d'après les renseignements donnés officiellement, il est impossible de trouver ailleurs de meilleures terres pour la culture.
« Qu'il faudrait peu d'efforts pour diriger la colonisation vers cette région fertile et l'ouvrir à l'industrie et à l'agriculture.
« Que des paroisses pourraient s'ouvrir sur la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, où des milliers de nos compatriotes trouveraient, sinon l'abondance, au moins l'existence fière, honnête et indépendante.
« Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis, et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement.
« Qu'il est de l'intérêt de la province de Québec d'ouvrir au commerce et à l'agriculture la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska, et que le meilleur moyen d'y parvenir serait la construction d'une voie ferrée, allant se raccorder à Edmunston, au chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
« Que l'Assemblée législative présente une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'assurant que cette construction est d'une importance vitale pour le développement commercial et agricole de la frontière sud des comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska.
« Que le discours du trône renferme le paragraphe suivant :
« Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la province. »

proposition. Il fait ressortir la fertilité de la partie du pays en question.
M. Bernatchez parle dans le même sens. Il dit que la question s'impose. Il est vrai que certaines parties de ce pays sont rocailleuses, mais il existe nombre de vallées fertiles. Il cite entre autres endroits, le canton d'Ashburton. Il y a dans la région où l'on demande la construction d'un chemin de fer, place pour de nombreuses paroisses. De plus on y trouve une quantité énorme de bois de commerce.
M. Marcotte dit être heureux de secondar les efforts du député de Bellechasse vu que tout ce qui touche à la colonisation l'intéresse beaucoup.
M. Marcotte fait ressortir les avantages qu'offre aux colons cette partie du pays. Il mentionne le fait que dans un endroit situé sur le chemin Taché la semence d'un minot de seigle d'automne a donné une récolte de 33 minots et que la semence d'un minot de blé a donné 56 minots. Tout ce qui manque à cette région fertile c'est des voies de communication. Un chemin de fer révolutionnerait l'aspect de ce pays en en faisant une des plus riches parties de la province. Il est donc à espérer que le gouvernement verra à ce qu'un chemin de fer soit construit, vu les résultats splendides qui découleraient de la construction d'une voie ferrée.
L'hon. M. Flynn dit que le député a déjà donné nombre de renseignements précieux à la chambre touchant les comtés du sud, comtés qui, vu leur richesse, méritent certainement l'attention du pays.
Il mentionne aussi un rapport très complet préparé par M. l'arpenteur O'Sullivan.
Le regrette que la question se présente dans des circonstances telles que le gouvernement ne peut répondre d'une manière définitive. Le fait est qu'il croit la chose un peu prématurée. Du reste il faudra, avant que le gouvernement puisse accorder des subsides en terres ou autrement, qu'une compagnie soit incorporée, compagnie qui devra donner au gouvernement tous les renseignements désirables. Dans tous les cas la chambre doit être reconnaissante à M. Faucher de Saint-Maurice d'avoir attiré l'attention du gouvernement sur cette importante question.
Il espère que le député de Bellechasse n'insistera sur l'adoption de sa demande, touchant la nomination d'un comité spécial. Vu que la session est très avancée et vu le grand nombre des comités, les députés ne peuvent assister aux séances de plusieurs de ces comités.
L'hon. M. Flynn ajoute que la construction de cette ligne n'est pas exactement du ressort de la Législature, vu que ce chemin ne sera pas construit en entier dans la province. Cette question est du ressort du parlement du Canada et il ne croit pas que la chambre serait justifiable en intervenant. La question a été débattue au parlement fédéral et tous les renseignements possibles ont été obtenus.
Le gouvernement prend le plus grand intérêt à la construction des chemins de fer et la question posée par M. le député de Bellechasse s'impose. Tout au tard la chose devra être réglée dans le sens de M. Faucher de Saint-Maurice.
M. Flynn félicite ensuite le député de Bellechasse de l'esprit patriotique qui l'anime et dont il a souvent fait preuve. Il termine en invitant de nouveau M. Faucher de Saint-Maurice à ne pas insister.
M. Mercier dit que les raisons données par l'hon. M. Flynn ne sont pas valables. Le Solliciteur Général a fait preuve de beaucoup d'inconsistance. Aujourd'hui il semble avoir le plus grand respect pour M. Holton. Il cite ses paroles à l'appui de son dire, qu'il ne faut pas intervenir. L'autre jour, quand M. Holton ne disait pas comme lui, l'opinion de ce monsieur ne valait rien. Le fait est que la raison de son intervention n'est pas la véritable raison. Le gouvernement essaie tout simplement de cacher la négligence dont il a fait preuve dans l'affaire des résolutions adoptées par la Chambre et qui auraient dû être transmises à Son Excellence le Gouverneur-Général, résolution touchant la question de la ligne courte. Ces résolutions ont été votées le 2 juin 1884 et n'ont pas été transmises, ainsi que la Chambre l'a ordonné, vu que la Chambre n'a jamais reçu de réponse. Si le député de Bellechasse est sincère, il insistera pour obtenir la formation du comité qu'il demande. Si non il sera permis de croire que sa demande n'est faite qu'en vue des élections.
M. Deschêno dit partager les vues de M. Flynn.
M. Gagnon dit que ce que demande M. Faucher de Saint-Maurice ne constitue pas une source de dépenses. Il ne s'agit que d'étudier une question très importante. Il ne voit pas pourquoi le gouvernement s'oppose à la demande du député de Bellechasse.
M. Desjardins dit qu'en premier lieu ce comité ne serait d'aucune utilité vu que les documents et renseignements possibles sont déjà connus et sont entre les mains du gouvernement. La chambre n'a qu'à les demander pour se les procurer. Du reste aucune compagnie n'est autorisée à construire ce chemin. S'il s'agit d'une ligne dont le point de raccordement sera à Edmunston cela deviendrait un chemin interpro-

vincial et international, vu qu'une partie de la ligne passera sur une partie du territoire du Maine. Ce fait seul fait de cette affaire une entreprise qui est du ressort du gouvernement fédéral. Il espère que tôt ou tard cette voie sera construite, mais elle ne le sera qu'à la condition qu'elle soit largement subventionnée par le gouvernement du Canada. En attendant que ce projet, important sans doute, que nous voulons tous voir réalisé dans l'intérêt de la colonisation, il faut prendre garde à ne pas prendre d'initiative de nature à nuire à la construction du chemin de Fraserville à Edmondston. Les travaux sur ce chemin seront bientôt commencés et rapidement parachevés.
M. Desjardins dit qu'il croit qu'à l'avenir la politique la plus favorable à adopter au sujet de la construction de chemins de fer, à l'exception de cas particuliers qui se recommanderaient tout spécialement, serait qu'ils fussent subventionnés par le gouvernement fédéral qui a si heureusement mis à fin la construction du Pacifique. Il va sans dire qu'il faut avant tout terminer le grand réseau de chemins de fer provinciaux, subventionnés par la province depuis plusieurs années. Il reste encore à terminer le chemin du lac St-Jean, celui des cantons au nord de Montréal, celui de la Gatineau, l'extension du Québec Central jusqu'à la frontière et quelques autres.
M. Desjardins termine en disant que vu qu'aucun résultat pratique ne peut découler de la formation de ce comité, il propose l'amendement suivant :
« Que tous les mots après "Que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants : Que cette chambre ayant par devers elle des rapports et documents qui donnent les renseignements désirables, ne croit pas qu'il y ait aucun avantage ou utilité appréciable à autoriser la formation d'un comité spécial pour tenir une enquête maintenant, touchant le tracé d'une voie ferrée pour laquelle il n'y a, du reste, aucune compagnie incorporée par cette législature.
M. Gagnon appuie fortement la motion faite par M. Faucher de Saint-Maurice.
M. Beaubien se prononce contre la motion de M. Faucher de Saint-Maurice. Il n'en voit pas l'utilité.
M. Faucher de Saint-Maurice dit qu'il ne voit pas comment on peut

DERNIERE EDITION

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE "LA JUSTICE."

La Gazette Officielle, de Québec, contient l'avis suivant :

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du 13 mai courant (1886), incorporant l'honorable Pierre Garnier, marchand et membre de l'Assemblée législative de notre province de Québec; Guillaume Amyot, écuyer, avocat, et membre de la Chambre des communes du Canada; Honoré J. J. B. Choinard, écuyer, avocat; Jacques F. Belleau, agent d'assurance; Amédée Robitaille, écuyer, avocat; Joseph Martin, écuyer, avocat; François Penné, marchand; Louis-Théophile Pelletier, écuyer, avocat; tous de la ville de Québec, dans la province de Québec, pour l'exploitation de toutes espèces d'entreprises du ressort de l'imprimerie et de la publication des journaux et livres, sous le nom de "La Compagnie provinciale," avec un capital de mille piastres, divisé en deux cent quarante parts de cinquante piastres chacune.

La Justice est publiée par cette Compagnie à fonds social. A une assemblée des actionnaires, les officiers suivants ont été élus :

Président : G. Amyot, M. P. Vice-Président : L. P. Pelletier. Gérant et Trésorier : J. F. Belleau. Secrétaire : { Jos. Robitaille, Jos. Martin.

Toutes les autres personnes mentionnées dans l'avis sont membres du bureau de direction.

La rédaction se fait en collaboration sous le contrôle du bureau de direction.

M. George Lemay est le secrétaire de la rédaction.

Toute correspondance concernant l'administration doit être adressée à J. F. Belleau, Ecr., et tout ce qui concerne la rédaction doit passer par les mains du vice-président de la compagnie.

LES ÉLECTIONS

Les élections générales pour la Nouvelle-Écosse auront lieu au commencement de juin. La nomination se fera le premier de juin.

On sait que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a demandé à sa dernière session, de sortir de la confédération.

Les élections se feront sur cette question.

Comité des comptes publics

Nous avons omis de dire hier que dans la déposition de M. Lynch, commissaire, ce dernier émettait l'idée qu'à l'avenir les billets des marchands de bois, ne soient plus acceptés en paiement d'achat des limites.

Inutile d'appuyer sur l'efficacité de cette mesure, après une affaire aussi pénible que celle actuellement devant le comité ;

Le Dr Gale au cours de son témoignage, a produit un affidavit signé du Dr. Rowand et de lui-même, par lequel ces médecins déclarent que quand le gouvernement a eu connaissance des irrégularités, de feu M. Gale, ce dernier ne pouvait être emprisonné, sans mettre ses jours en danger.

M. Gale souffrait d'un abcès aux reins.

La déposition faite par M. Jewell, qui était employé par feu M. Gale lors de ses spéculations à la Bourse :

A la connaissance de M. Jewell, M. Gale commença à spéculer le 24 octobre 1883; il croit qu'il avait spéculé avant.

M. Gale en spéculant sur le capital-actions de la banque de Montréal a perdu \$12,612. Aussi une perte de \$19,906.50.

Sur les parts des chemins de fer américains, M. Gale a gagné \$708.50.

Il perdit \$13,982 à la Bourse de New-York. M. Gale a toujours suivi de près l'état du marché monétaire, M. Jewell tenait deux comptes séparés des spéculations de M. Gale, l'un pour les spéculations sur le marché Montréalais, l'autre sur celui de New-York.

La perte de \$13,576.82 à la bourse de New-York, forment un total de \$33,189.00. M. Jewell a toujours cru que le défunt était riche, ce n'est que lorsque le défunt lui apprit qu'il s'appropriait des argents qui ne lui appartenaient pas, il lui fit promettre de n'en point parler, même à son fils le Dr Gale. M. Jewell dit qu'il a reçu à peu près \$32,209 28 de M. Gale.

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 19 mai.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

En réponse à l'hon. M. Royal.

L'hon. M. Foster dit que le gouvernement en envoyant le steamer Albert dans le détroit de la Baie d'Indoon, l'année dernière, avait en vue, 1er de s'assurer si le détroit est navigable; 2o de visiter les stations déjà établies sur les côtes.

M. Lesage demande quel est le surintendant ou employé de l'intercolonial qui a donné ordre à M. James McGuire, de Québec, de construire un réservoir et placer des tuyaux dans la station de l'intercolonial à Lévis. Qui a inspecté et accepté les travaux et quel en est le coût?

L'hon. M. Thompson dit que c'est M. W. McKenzie qui a donné l'ordre et que le coût des travaux s'élève à \$106.55.

En réponse à M. Davies, Sir Hector dit que le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a fait des réclamations contre le gouvernement fédéral et que deux paiements ont été opérés : \$54,000 la première fois et \$25,000 ensuite.

M. Tassé pose la question suivante : La Patrie de Montréal ayant dit le 11 mai courant que le chef du gouvernement a écrit une lettre qui a été publiée dans le Winnipeg Shiftings, dans laquelle Sir John faisait appel aux bataillons loyaux de Winnipeg contre les canadiens-français, faut-il croire cette accusation ?

M. MacKensie dit que la question n'est pas dans l'ordre et l'Orateur décide dans le même sens.

Sir John dit qu'il ne lit pas la Patrie et ne connaît pas ce qui a été dit ou ce que d'autres pensent sur cette affaire, mais il déclare que c'est commettre un mensonge que de dire qu'il a écrit la lettre à laquelle on fait allusion.

L'hon. M. Langelier demande quel est le montant réclamé par chacun des avocats de la Couronne les procès qui ont résulté des dans troubles du Nord-Ouest.

L'hon. M. Thompson dit que telles informations peuvent être obtenues en demandant un rapport à cet effet, et M. Langelier donne avis de motion nécessaire.

M. Cameron (Middlesex) s'informe de la date de l'envoi à Sir Chs. Tupper des résolutions au sujet des Home Rule.

Sir John dit qu'il a envoyé les résolutions le jour suivant de leur adoption et qu'il a expédié ensuite le rapport des débats.

L'Orateur dit qu'il a lui-même envoyé à Sir Charles une copie des dites résolutions.

Plusieurs bills subissent ensuite leur troisième lecture et sont adoptés.

L'hon. M. Thompson, seconde lecture du bill du Nord-Ouest.

A la reprise de la séance, Sir Hector Langevin propose que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les résolutions relatives aux améliorations dans le havre de Québec. Ces résolutions furent adoptées et le projet de loi basé sur icelle, lu une première fois.

La chambre se forme en comité des subsides et discute très longuement l'item relatif aux dépenses pour encourager l'immigration.

À deux heures, le comité siégeait encore et discutait la question de publier des brochures d'immigration.

Nouvelles Générales.

MORT DE L'HON. L. S. HUNTINGTON

L'hon. L. S. Huntington vient de mourir à New-York.

L'hon. M. Huntington est une des grandes figures politiques du Canada, c'est aussi un des talents les plus incontestés, les plus étonnants qui aient jamais existé dans le parti libéral. Voici les grandes lignes de sa carrière. Né à Compton, comté de Standstead, P. Q., le 26 Mai 1827 ; avocat, en 1853 ; éditeur du Waterloo Advertiser, en 1856 ; député pour Shefford, en 1861 ; solliciteur-général en 1863 dans l'administration Sandfield-Macdonald ; en 1873 il propose les résolutions relatives au scandale du Pacifique ; en 1874 M. Huntington est Président du Conseil dans l'administration MacKenzie ; puis en 1875, il remplace l'hon. M. Fournier comme Maître Général des Postes ; en 1878, il donne sa démission avec ses collègues.

Depuis lors, l'honorable M. Huntington vivait à New-York, où il s'occupait de littérature.

Le corps de l'hon. M. Huntington sera rapporté à Montréal vendredi et les funérailles auront lieu samedi à Montréal.

LE HAVRE DE LONGUEUIL

Nous apprenons que le gouvernement fédéral a décidé de faire commencer les travaux du havre de Longueuil. Ces travaux consistent en un quai qui servira de levée contre l'inondation, de boulevard et de promenade pour la population, et de quai pour la navigation. A part ces avantages, le terre-plein requis sera utilisé par la commission du havre pour y déposer les déchets, ce qui évitera la nécessité d'encombrer le chenal entre les îles Boucherville et la terre ferme ; ce dont tous les citoyens de Montréal leur sauront gré.

Nous félicitons les citoyens de Longueuil de leur succès.

ASSASSINÉE DANS SON LIT

Une femme du nom de Collins a été trouvée morte avant-hier matin dans son lit à Hoboken (New-Jersey), avec deux hideuses blessures à la tête. Un détective est immédiatement venu à New-York, à la recherche du mari de la défunte, homme de peine chez MM. Aaron Claffin & Co, marchands de chaussures dans Church street. Le détective a trouvé Collins dormant paisiblement dans le sous-sol du magasin. Quand le détective lui a dit que sa femme était morte, Collins a répondu que c'était impossible, affirmant qu'il l'avait quittée pleine de vie et de santé le matin à 7 heures. Il avait plusieurs égratignures au visage ; mais il n'a pas voulu expliquer comment il les avait reçues. Il n'en a pas moins été ramené à Hoboken et emprisonné. D'ailleurs ses deux enfants, Patrick, âgé de treize ans, et

Martin, âgé de onze ans, l'ont trahi en déclarant que leurs parents s'étaient querellés la veille au soir et que plus tard leur père les avait informés de la mort de leur mère. Il est évident que la pauvre femme a été tuée dans son lit, car les oreillers et les draps étaient tout imbibés de sang. Les deux enfants ont été écroués à la maison de détention pour les témoins.

NE PARAÎT PLUS

L'Avenir National de Chicago a cessé de paraître faute d'encouragement.

A FRASERVILLE

La Cour Supérieure s'est ouverte à Fraserville le 19. Elle est présidée par l'hon. Juge Cimon. Le rôle est très chargé.

POUR L'EUROPE

L'hon. Alexandre McKenzie s'embarquera le 3 juin pour l'Angleterre.

CANADIEN NOYÉ AUX ÉTATS-UNIS

Un jeune Canadien-français du nom de Louis Caron s'est noyé dernièrement dans le Mississippi. Il était allé travailler dans les chantiers, et était sur le point de revenir à la ville lorsqu'il s'est accidentellement noyé. Il vint au Minnesota, il y a près de deux ans, et pensionnait chez M. Généreux. Quelque temps avant sa mort, un de ses amis lui demanda de donner l'adresse de ses parents afin de pouvoir communiquer avec eux dans le cas où la chose deviendrait nécessaire ; mais Caron refusa, disant : "Je suis parti de chez mes parents qui demeurent à la Rivière-du-Loup, en bas de Québec, parce qu'il n'est pas voulu me laisser épouser une jeune fille que j'aimais, et jamais je ne leur pardonnerai, car ils ont rendu ma vie malheureuse. Je ne veux pas qu'ils sachent où je suis."

Ce sont là les seuls renseignements que le malheureux Caron consentit à donner.

Lorsqu'il s'est noyé, Louis Caron avait reçu de son maître un chèque en paiement de ce qui lui était dû, mais ce chèque n'a pas été retrouvé dans les vêtements du défunt dont le corps a été immédiatement repêché. Ses restes mortels ont été enterrés sur les bords du Mississippi, à un endroit connu de M. Généreux.

Louis Caron était à l'emploi d'un marchand de bois dont nous n'avons pu obtenir le nom, mais nous sommes informés que ce monsieur est prêt à payer à la famille le montant qui lui était dû lors de son décès.

Les parents et amis de Louis Caron pourront obtenir tous les renseignements qu'ils désireront, en s'adressant au Rév. Père Daignault, curé de Notre-Dame de Lourdes, et au bureau de l'Echo de l'Ouest.

A TRAVERS QUEBEC

Syndicat de Québec

Le Syndicat de Québec offrira lundi matin, 455 boîtes de ruban de toutes largeurs depuis 3 cents en montant et aussi le plus grand lot de fleurs pour environ 15 cents dans la piastre. Le tout provenant d'un fonds de banque-roule.

Efficacité des journaux

Monsieur, Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai qu'à me flatter de l'efficacité des journaux, car depuis que j'ai commencé à faire connaître par leurs voix les grands lots de marchandises que j'achetais à de grandes réductions, l'affluence à mon magasin a toujours été grandissante ; aussi je reviens de nouveau avec confiance exposer à mes nombreuses pratiques et au public en général que je suis en mesure de leur offrir du tweed tel que je viens d'en recevoir, c'est-à-dire : 100 pièces tweed tout laine, qualité supérieure, valant \$1.00 pour 75 cts. Mais ce que je puis appeler l'événement du jour par excellence c'est un grand lot de chapeaux de paille blancs et de couleurs, dont la valeur est de 75c. à \$2.00 chaque, que je donne à choisir pour 50c.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai en mains toutes les garnitures les plus nouvelles et de goût, que l'on puisse désirer.

Enfin, j'invite tout spécialement les Dames à venir voir ce grand lot de Chapeaux, où je suis certain que les plus difficiles trouveront à leur goût, et à très bon marché.

P. C. D'AUTEUIL,

13 mai 1886. 1m-229

Etablissement de teinture

Madame J. B. Britton, qui jouit d'une grande réputation pour la teinture des vêtements de toutes sortes, et plus particulièrement des plumes, a transporté son établissement au No 74, rue Saint-Joseph, Saint-Roch, en face de la Caisse d'Économie. Elle profite de cette annonce pour remercier les nombreuses personnes qui ont bien voulu l'honorer jusqu'à ce jour, et pour solliciter leur bienveillant patronage à venir, en leur promettant de s'acquiescer toujours avec autant de ponctualité et de perfection, des commandes qu'elles lui confieront.

Médical

Voici les noms des messieurs qui ont subi avec succès le dernier examen préliminaire :

Charles Vézina, Ed. Provençal, T. L. G. Masson, Hector H. Roy, F. Richard, J. B. Thibault, Edmond Huet, Jos. Lemay, Ed. Savard, Art. Taillefer, Oscar Mercier, Arthur Baribault, Lazare Robillard, Ed.

Cour de police

Une cause d'assaut est renvoyée à la semaine prochaine pour permettre à la défense de produire certains témoignages nécessaires à la cause.

Jean-Bte. St-Hilaire, cultivateur de St-Férol, qui a été arrêté sous l'accusation de vol à bord du vapeur Brothers est admis à caution en attendant l'enquête fixée au 1er juin prochain.

Cour du Recorder

Un vieillard qui se trouvait sans abri a été envoyé à la prison pour quatre mois.

Un jeune homme qui est donné à la boisson, et qui a vendu ses habits pour se procurer de l'eau de vie, est condamné à trois mois de prison.

Deux cents jugements pour cotisation ont été rendus ce matin en cour.

Musique sur la Terrasse

Nous conseillons à nos concitoyens de signer des réquisitions pour obtenir de la Corporation un octroi pour venir en aide au comité d'organisation des concerts de la Terrasse. C'est à la suggestion de M. l'échevin Demers que nous faisons

Laurin, Charles Lemaire, William Legault, Antoine Brassard, Alidor Noël, Pierre Lussier, J. C. E. Tassé, Rodolphe Chevrier, Frédéric Thompson, Cléophas Desrosiers, Chs. Mickle, Elzéar LaBiche, Henri Lauriaux, Charles Girard, J. A. Magan, Félix Sèvres, N. Dorais, J. O. Poitras, J. R. Boulet, A. J. Demartigny, E. A. Villeneuve, J. A. René, Paul Gagné, Albert LeCavalier, Henri Fortier, George Lepage, L. N. T. Cypriot, Emilio Dumont, Jos. Déry, Victor Vézina, Chs. Eugène Morin, Jos. Armand Bédard, G. C. McKee, Louis St-Germain, J. A. Charrette, John Hayes, Florian Lavoie, Jos. Marchand, Louis Berthiaume, Eucliac Rainville, Théodule L'Écuyer, Jules Dandurand, William Stephenson, England.

Le système d'examen, sera modifié pour les prochains examens qui doivent avoir lieu en septembre prochain.

Départ

M. Napoléon Laflamme, élève de physique au Séminaire de Québec, est parti hier pour Ste-Anastasia, pour se préparer à l'étude du droit. M. Laflamme emporte avec lui l'estime de ses supérieurs et de ses confrères, qu'il a su s'attacher par son caractère affable et sa conduite exemplaire.

Fou furieux

Un malheureux du nom de Ville-neuve, venant du canton Tessier, dans le comté de Rimouski, est monté hier par les charrs pour être interné à l'asile de Beauport.

Il est fou furieux depuis quelques jours. Ses gardes au nombre de trois avaient des difficultés énormes à le contrôler, quoiqu'il eut les menottes aux mains, les bras et les pieds liés avec de grosses courroies. Le pauvre fou voulait se précipiter sur les passagers et il cherchait à saisir avec ses dents tout ce qui se trouvait à sa portée.

Il est devenu fou à la suite de malheurs financiers et d'une difficulté survenue entre lui et M. le notaire St. Aubin de Matane à propos d'un cheval et d'une vente de terre.

Il a été trouvé samedi dernier dans un bois près de chez lui, la figure et les mains ensanglantées et portant à la tête plusieurs blessures qui sont encore toutes fraîches. Ses gardiens ont eu toutes les difficultés possibles à l'embarquer à bord du bateau h. et soir et à le contenir dans la voiture qui le transportait à Beauport.

Bénédiction solennelle de quatre cloches

Nous venons de recevoir une petite brochure contenant le programme des cérémonies qui doivent avoir lieu à l'église St. Jean, dimanche prochain à la Bénédiction des quatre cloches de l'église St. Jean-Baptiste de Québec.

Son Eminence présidera la cérémonie. Sa Grandeur Mgr. Racine évêque de Sherbrooke donnera le sermon.

NOMS DES CLOCHES

1ère-Charles-François-Elzéar-Alexandre. 2ème-David. 3ème-Antoine. 4ème-François-Xavier.

RAFRAICHISSEMENTS

Le soussigné recevra en outre jusqu'à la même date, des soumissions pour obtenir le privilège de construire des pavillons et de vendre des rafraichissements sur le terrain.

Il sera défendu d'y vendre aucune boisson enivrante conformément aux règlements de la paroisse.

A VENDRE

Vente par encan de magnifiques propriétés sises à Ste-Pétronille, Ile d'Orléans.

Le 25 MAI courant, à MIDI, sur les lieux, seront vendues à l'enchère QUATRE MAGNIFIQUES MAISONS situées près du quai, presque neuves, avec terrains avoisinants, appartenant au capt. Plante.

Très jolies résidences pour l'été et faciles à louer. Pour les particularités, s'adresser sur les lieux, au CAPT PLANTE. 20 mai 1886. 5f-237

Canada

Province de Québec, District de Québec. No. 211. Godefroi Vézina, Demandeur; Edward Flanagan, Défendeur.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu d'un bref de fieri facias de bonis émané en cette cause, les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause seront vendus le vingt-neuvième jour de mai courant à dix heures avant-midi sur le marché Montcalm en la cité de Québec, les dits meubles et effets consistant en calèche, wagon, canapé, etc., par moi soussigné.

THÉODORE ROBITAILLE, H. C. S. 238. Québec, 20 mai 1886.

Avis aux Manufacturiers

Jos. Oct. BELANGER MÉCANICIEN-FORGERON Successeur de feu Nic. Consigny No. 127, Rue Fleurie, ST-ROCH.

Invite les manufacturiers et le public en général à venir lui faire une visite. Ayant acquis dix années d'expérience dans les meilleures boutiques des États-Unis, il espère pouvoir leur donner plaisir et entière satisfaction, dans toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier. Une visite est sollicitée. 19 mai 1886. 234

Hotel du Peuple !

MOISEUR O. BÉLANGER A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son hôtel et maison de pension au No. 32, rue et Côte du Palais.

Il y aura aussi une écurie de louage (livery stable), à des prix très réduits. 13 mai 1886. 1m-227

cet appel au public. Nous espérons que notre conseil de ville ne se fera pas tirer l'oreille.

Personnel L'hon. juge H. C. Pelletier est arrivé hier soir de Rimouski.

Elections municipales

Voici quel était à une heure cette après midi, l'état de la votation pour le quartier Saint-Roch. Bédand..... 127 Guay..... 89

Le Ambrée

— DE — CARLING

NOUS, soussignés, ayant été nommés seuls agents, par la Compagnie de Brasserie et de Fabrication de Malt Carling, de London, (limitée) pour la vente de leurs célèbres (bières anglaises houblonnées) ALE, PORTER, et HALF-AND-HALF, (moitié-bière, moitié-porter), donnons avis aux citoyens de Québec et aux bourgeois environnants que nous sommes prêts à leur fournir tous ces articles de première classe, et nous engageons que nous saurons mériter l'encouragement et le patronage de nos clients par la diligence que nous mettrons à nos affaires et à répondre aux désirs de nos clients.

La qualité des bières que nous vous offrons n'est pas surpassée, et elles sont bien connues dans toute la Puissance comme constituant un breuvage par recommandé par la Faculté médicale comme tonique nutritif et ramenant à la santé les invalides.

Nous répondrons avec la plus grande attention possible et la plus grande diligence aux ordres qui nous parviendront.

M. Boyce et Fils,

AGENTS, Nos 15 & 17, rue St-George, QUÉBEC. 20 mai 1886. 1m-239

REGATES HANLAN

LE SOUSSIGNÉ RECEVRA JUSQU'À 4 P.M., Mardi, le 25 courant

Les soumissions qui lui seront adressées pour la construction d'une GRANDE ESTRADE

DEVANT PERMETTRE À

Toutes personnes ou plus de s'asseoir,

À l'extrémité sud-est du Lac St-Joseph. Le contracteur devra assumer la responsabilité du prix du droit de passage et de l'usage des terrains nécessaires pour la course. Il devra fournir tous les matériaux dont il demeurera le propriétaire après la course. Le comité aura le contrôle absolu de l'estrade, les terrains, et la jouissance des privilèges y attachés.

RAFRAICHISSEMENTS

Le soussigné recevra en outre jusqu'à la même date, des soumissions pour obtenir le privilège de construire des pavillons et de vendre des rafraichissements sur le terrain.

Il sera défendu d'y vendre aucune boisson enivrante conformément aux règlements de la paroisse.

A VENDRE

Vente par encan de magnifiques propriétés sises à Ste-Pétronille, Ile d'Orléans.

Le 25 MAI courant, à MIDI, sur les lieux, seront vendues à l'enchère QUATRE MAGNIFIQUES MAISONS situées près du quai, presque neuves, avec terrains avoisinants, appartenant au capt. Plante.

Très jolies résidences pour l'été et faciles à louer. Pour les particularités, s'adresser sur les lieux, au CAPT PLANTE. 20 mai 1886. 5f-237

Canada

Province de Québec, District de Québec. No. 211. Godefroi Vézina, Demandeur; Edward Flanagan, Défendeur.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu d'un bref de fieri facias de bonis émané en cette cause, les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause seront vendus le vingt-neuvième jour de mai courant à dix heures avant-midi sur le marché Montcalm en la cité de Québec, les dits meubles et effets consistant en calèche, wagon, canapé, etc., par moi soussigné.

THÉODORE ROBITAILLE, H. C. S. 238. Québec, 20 mai 1886.

Avis aux Manufacturiers

Jos. Oct. BELANGER MÉCANICIEN-FORGERON Successeur de feu Nic. Consigny No. 127, Rue Fleurie, ST-ROCH.

Invite les manufacturiers et le public en général à venir lui faire une visite. Ayant acquis dix années d'expérience dans les meilleures boutiques des États-Unis, il espère pouvoir leur donner plaisir et entière satisfaction, dans toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier. Une visite est sollicitée. 19 mai 1886. 234

Hotel du Peuple !

MOISEUR O. BÉLANGER A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son hôtel et maison de pension au No. 32, rue et Côte du Palais.

Il y aura aussi une écurie de louage (livery stable), à des prix très réduits. 13 mai 1886. 1m-227

BULLETIN FINANCIER

ACTIONS DE BANQUES, ETC. 19 mai, 4 h. p. m.

Table with columns: Valeur des actions, Dernier dividende, 6 mois, Vendeurs P. \$100, Acheteurs P. \$100. Rows include Banque de Montréal, Ontario, Du Peuple, Molson, Toronto, Jacques-Cartier, Marchands, Québec, Union, Fédérale, Nationale, Cio du T.É. de Montréal, etc.

CHEMIN DE FER

GRAND-TRONC.

FÊTE DE LA REINE

LUNDI, LE 24 MAI 1886.

Billets d'excursion à bon marché

Entre toutes les stations du Canada et celles de Détroit, Port Huron, Buffalo, Port Suspendu, Rousses Point, Fort Covington, la Jonction de Moore, Island Pond et LES STATIONS INTERMÉDIAIRES, ALLER ET RETOUR, au prix d'un seul billet de première classe pour tout le voyage.

BON POUR LE 24 MAI SEULEMENT

Le Vendredi, Samedi, Dimanche et Lundi, du 21 au 24 Mai inclusivement, des billets de retour de première classe, à un tiers de réduction seront émis, bon pour revenir jusqu'au 25 Mai.

Les enfants au-dessous de 12 ans auront un demi passage.

On doit acheter

UN RAYON DE SOLEIL

Le Seigneur vous ouvrira de son ombre et vous trouverez l'espérance sous ses ailes, sa vérité vous environnera comme un bouclier.

J'intitule cet article par l'effet reçu, tellement le rayon lumineux a réchauffé et vivifié mon âme. Il s'agit de vous laisser prendre à toutes aimables lectrices a peep in my life.

Dites-donc, êtes-vous bien discrètes ? Me promettez-vous de lire ces pages de la vie d'une femme sans échange d'appréciations, bonnes ou mauvaises, sans critiques, sans médisances et surtout sans ces exagérations, qui frisent la calomnie et font voir les choses sous un jour si différent. Je suis femme, voyez-vous, et vous juge d'après moi-même. N'est ce pas que je vous connais bien ? J'ai un fort penchant pour vous toutes et me sens si favorablement disposée à votre sujet, que je veux vous traiter comme tous ceux que j'aime, bien intimement.

L'intimité est une de mes particularités, le froid m'est antipathique, le fièvre m'écœure, ma nature passionnée n'admet pas de milieu. Hermance vous le dit, je vise à l'extrême en tout, j'aime ou j'ignore tout à fait. Trop heureuse si ces lignes retracées pour vous sont pour quelques-unes du moins un message consolant, et si dans un jour de tristesse et d'abandonnement vous transmettent un reflet du soleil du cœur, l'espérance et la paix.

Je vous livre mes souffrances d'un jour pour mieux illustrer le point que je veux démontrer ; l'efficacité de la prière. Je comprends aujourd'hui que l'épreuve brise les âmes, et que ce sont ces misères de la vie qui nous ramènent au devoir et nous font mieux apprécier les grandes et sublimes vérités de notre religion qu'on est toujours porté à oublier, pour peu que le Grand Maître néglige de nous faire sentir sa Toute-Puissance. Lisez :

Samedi soir.

Je suis vaincue, ce mot me révolte, cette confiance m'est terrible, la conviction est encore plus allégeante. Quoiqu'il m'en coûte, je m'écris telle que je suis ; plus tard, quand je serai vieille, j'aimerai à me rappeler ce que j'étais. Les impressions se ressentent un peu de la mobilité des personnes et des choses, et quand je serai guérie, je devrai relire ce qui m'a fait souffrir pour comprendre comment j'ai pu oublier.

Ce soir, accablée sous le poids d'une injustice criante, je n'ai qu'une pensée, qu'un désir : ne jamais pardonner ; puis vient une longue suite d'épanchements plus ou moins colorés qui ne vous seraient certainement pas motif d'édification. J'étais d'une colère blue-black. Je passe, je veux seulement vous laisser deviner que j'étais loin d'être en état de sainteté.

Le matin suivant étant un dimanche, je me rendis à l'église. D'habitude je vais à Notre-Dame de Pitié. Ce jour-là, tout se ressentait de ma mauvaise humeur, et j'arrivai trop tard. J'allai donc à Notre-Dame. La messe se disait à l'autel du Sacré Cœur. La présence du saint lieu a toujours une puissance magique sur mon âme. Je ne suis pas dévote, encore moins bigote, mais j'aime ma religion.

Ce matin, bouleversée par mes passions, la tête en feu, le cœur rempli de fiel et d'amertume, je n'entends rien. J'assiste à la sainte messe par habitude, par routine, je n'écoute que mon orgueil. C'est qu'on m'a piquée au vif, je souffre horriblement, j'ai mal à mon amour propre. Tout mon être se révolte, je ne veux pas plier. J'ai tort un peu, il est vrai, et pourtant j'ai raison.

Ces combats de la tête et du cœur sont terribles. Je sentais mes idées tourner, livrée à un trouble profond, je repassais continuellement dans mon cerveau fatigué mille sujets de griefs, et l'écoulement soudain de tout mon travail. Le feu de mon orgueil avait séché mes larmes, et je n'avais plus que ce désir : me venger !

Soudain, à travers le silence de la foule qui prie, la cloche tinte, et la voix grave et lente de l'officiant prononce : *Savvus, Sanctus, Sanctus*. Le roi du ciel et de la terre va descendre parmi nous, le grand drame de la Rédemption se renouvelle sur son autel.

(A suivre.)



Traverse de l'Isle d'Orléans

Le vapeur "Orléans"

Capitaine Bolduc

Le et après le 12 mai, jusqu'à nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit :

Table with 2 columns: DE QUÉBEC, DE L'ILE D'ORLÉANS. Rows for departure times: 6.15 a.m., 9.15 a.m., 11.30 a.m., 2.30 p.m., 4.45 p.m., 6.45 p.m.

DIMANCHE, 17 MAI

Table with 2 columns: DE QUÉBEC, DE L'ILE D'ORLÉANS. Rows for departure times: 1.00 p.m., 2.30 p.m., 4.00 p.m., 6.00 p.m.

Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant. Les jours de fêtes un voyage se fera de l'Isle à Québec, à 8 heures du matin. 12 mai 1886.

TRAVERSE DE

St-Romuald et Sillery

LE NOUVEAU VAPEUR

"LÉVIS"

Capitaine Desrochers, gérant.

Le et après jeudi le 1er mai, laissera (le temps et les circonstances le permettant) comme suit :

Table with 2 columns: NEW LIVERPOOL, QUÉBEC. Rows for departure times: 5.15 a.m., 8.00 a.m., 10.00 a.m., 1.00 p.m., 3.00 p.m., 5.30 p.m.

LES DIMANCHES

Table with 2 columns: DE QUÉBEC, DE L'ILE D'ORLÉANS. Rows for departure times: 2.00 a.m., 5.00 p.m.

Arrêtant à St-Romuald et au quai de M. Bowen, Sillery, en montant et descendant. Tous les samedis il y a un voyage de St-Romuald et Sillery à Québec, à 7 heures p. m. 12 mai 1886.

Traverse de Québec et Lévis

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE se raccordant avec les convois ci-dessous mentionnés laisseront, le temps et la glace le permettant,

QUÉBEC. LEVIS.

Pour le Chemin de Fer Intercolonial.

Table with 2 columns: A. M., P. M. Rows for departure times: 7.30 Malle pour Halifax, 8.00 Train (accommodation) pour la Riv. du Loup, 11.00 Malle pour la Riv. du Loup.

P. M. 5.00 Train (accommodation) pour la Riv. du Loup.

Pour le Québec Central.

Table with 2 columns: A. M., P. M. Rows for departure times: 10.30 Express pour Sherbrooke, 1.30 Train mixte pour St-Joseph.

Traverse du Grand-Tronc.

LE ET APRES LE HUIT FEVRIER, le Bateau Traversier

LAISSERA

QUÉBEC. LEVIS.

Table with 2 columns: P. M., A. M. Rows for departure times: 1.30 Train éclair Express pour l'Ouest, 6.00 Malle pour l'Ouest.

La glace et le temps le permettant. Voyages intermédiaires pour fret. 6 février 1886.

PORTRAITS !

Grandeur "Cabinet."

2.00 LA DOZ. CHEZ

VALLEE,

39, Rue St-Jean,

AVEC PRIMES,

Valant depuis 25 cts à \$5,

DONNÉES GRATIS

Pour chaque douzaine de portraits.

20 mars 1886, 1m-142

Opinion du Capt. C. E. Holiwell

L'EAU ST. LEON.

MM. Gingras, Lanolois & Cie., Seuls Agents de la Puissance, Québec.

Eau St. Leon

Pendant les dix années qui ont précédé l'année 1885, j'ai souffert le martyre du Rhumatisme et de la Goutte que des excursions de chasse et de pêche m'avaient fait contracter.

L'année dernière, j'ai fait l'essai de votre célèbre EAU ST. LEON, et j'ai régulièrement continué à en faire usage. Je dois déclarer que pendant les derniers douze mois je n'ai plus ressenti les atteintes de mes anciens ennemis de quelque manière que ce fût.

Bien à vous, CAPT. C. E. HOLIWELL. 3 avril 1886. c.-165

CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

Arrangements d'automne et d'hiver.

A COMMENCER

LUNDI, LE 5 AVRIL 1886

Les Trains circuleront comme suit :

Table with 3 columns: Mille, Mixte, Fret. Rows for departure times: 8.15 P. M., 1.20 A. M., 3.45 P. M., 4.00 P. M.

Départ de Sherbrooke pour Junction Beauve, Lévis et Québec. Arrivé à J. et C. Beauve, 1.20. Arrivé à Lévis, 3.45. Arrivé à la Traverse, 4.00.

Départ de Québec pour J. et C. Beauve, Sherbrooke et différents endroits de la Nouvelle-Angleterre. Arrivé à Lévis, 1.00. Arrivé à J. et C. Beauve, 3.40. Arrivé à la Traverse, 3.45. Arrivé à Sherbrooke, 8.30.

Départ de Lévis pour Saint-François. Arrivé à Saint-François, 7.15. Arrivé à Lévis, 10.50.

Départ de Lévis pour J. et C. Beauve, 3.40. Arrivé à J. et C. Beauve, 7.00 am. Arrivé à Sherbrooke, 3.00 pm.

Départ de Lévis pour Saint-François, 2.15. Arrivé à Saint-François, 7.15. Arrivé à Lévis, 10.50.

Arrivé à Lévis, 10.50.

Ancienne maison Montcalm

Cafe Montcalm Hotel

36, RUE ST-LOUIS, QUÉBEC

Lunch à toute heure.

Z. ROGER & CIE.

6 mars 1886. 1a-122



36, RUE ST-LOUIS, QUÉBEC

Lunch à toute heure.

Z. ROGER & CIE.

6 mars 1886. 1a-122

Chaussures !

Chaussures !

NOUVEAU MAGASIN

DE CHAUSSURES

Le public trouvera au NOUVEAU MAGASIN, No. 249, RUE ST-JOSEPH, St-Roch, un assortiment complet et des mieux choisis, de CHAUSSURES, qui se vendent à un prix défiant toute compétition.

M. GUILLEMETTE, le propriétaire de ce nouvel établissement, a quatorze années d'expérience dans la manufacture et a passé cinq ans au magasin de M. Dassylva, où il a acquis dans ce genre de commerce toute l'expérience voulue.

On trouvera aussi à ce magasin tout genre de chaussures dans les plus bas prix.

M. Guillemette a en mains un grand lot de chaussures achetées en Job, qu'il sacrifiera.

Souliers boutonnés pour dames, 55 c. Bottines en cuir solide pour dames, de 85 c. à \$1.10. Gaiters pour hommes, \$1.90. Soulier Ecoteur pour dames, 85c. à \$1.00 valant \$1.25.

Ce nouveau magasin est ouvert depuis Samedi, le 10 courant

Le public et tous les amis sont respectueusement invités d'aller y faire une visite.

Les meilleurs ouvriers pour ouvrage sur commande sont attachés à cet établissement.

Toute commande sera exécutée sous le plus bref délai, et avec tout le soin possible.

— ALLEZ CHEZ —

JOSEPH GUILLEMETTE.

No. 249,

RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

15 avril 1886. 1m-187

Chapeaux ! Chapeaux !

C'EST LE TEMPS PLUS QUE JAMAIS

D'ABANDONNER LES CASQUES.

Voici le printemps qui arrive.

Achetez vos chapeaux chez

J. F. O'BRIEN, No. 95, RUE ST-JEAN.

Vous y trouverez le véritable chapeau élégant, bon marché, au prix du gros

24 mars 1886. 3m-144

La Banque Nationale

Le PREMIER MAI prochain, et après, la banque paiera à ses actionnaires un dividende de deux par cent, sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 avril prochain.

Le livre des transports d'actions sera clos, depuis le 16 jusqu'au 30 avril inclusivement.

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la banque, Basse-Ville, SAMEDI, le 15 MAI prochain, à trois heures P. M.

Par ordre du Bureau, P. LAFRANCE, Caissier. 19 mars 1886. 2m-140

Le "Monde Illustré"

Le 24 avril, le "MONDE ILLUSTRÉ" paraîtra à douze pages au lieu de huit. Cette augmentation commencera en même temps que le nouveau feuillet qui sera certainement le plus intéressant et le plus amusant qui aura jamais été publié au Canada.

Deux cents dollars en prime sont donnés mensuellement et chaque copie du Monde Illustré peut gagner de 10 à cinquante dollars par mois.

Un numéro spécimen envoyé sur demande.

Adresse : BERTHAUME & SABOURIN, 39, rue St-Gabriel, Montréal. 8 avril 1886. 173

LOTERIE NATIONALE

DE M. LE CURE A. LABELLE.

VALEUR DES LOTS.

PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00

GROS LOT \$10,000.

DEUXIÈME SÉRIE, \$10,000 00

GROS LOT \$2,500.

26 mars 1886. 154

LA MANUFACTURE

DE CHEMISES DE QUÉBEC

No. 116 à 120, Rue St-Paul, B.-V.

A. GINGRAS & CIE., propriétaires, A. S. BEAUCHEMIN, Gérant.

Demandez, chez les marchands en gros de Québec, les Chemises de cet établissement, les meilleures et aux prix les plus avantageux.

Québec, 9 janvier 1886.

FABRIQUE DE VINAIGRE

EUREKA

E. & A. ROBITAILLE,

MANUFACTURIERS DE VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES MARINADES.

QUÉBEC. Québec, 9 janvier 1886.

PENNEE & PEER,

MARCHANDS A COMMISSION DE FLEUR, GRAINS ET PROVISIONS, Québec et Toronto.

BUREAU A QUÉBEC, BUREAU A TORONTO, 113, rue St-Pierre, 43, Wellington East. 30 janvier 1886. 6m-78

JAS. F. BELLEAU

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES, Édifice de la Banque Union, NO. 56, RUE ST-PIERRE QUÉBEC.

Assurance contre le Feu LANCASHIRE D'ANGLETERRE, capital : £3,000,000 stig. GUARDIAN D'ANGLETERRE, capital 22,000,000 steg.

Assurance sur la Vie et contre les accidents CITIZEN du Canada, capital : \$1,188,000.

Directeurs : Hy. Lyman, Ecr., président; Robert Anderson, Ecr., Vice-Président; Robert Anderson, Vice-Président "Merchants Bank"; Arthur Provost, Ecr., Directeur "Banque du Peuple"; J. B. Rolland, C. D. Proctor, Hugh M. Allan, Ecr.

Québec, 9 janvier 1886.

J. E. MORRISON,

CHIMISTE, 31, RUE BUADE, 31

REÇU NOUVELLEMENT : Du CIBIL'S FLUID BEEF.—C'est le plus fort, le plus agréable et le plus digestible extrait de bœuf qui ait jamais été préparé.

De l'EAU MINÉRALE BETHESDA, venant directement des sources.

Il y a un téléphone dans mon établissement.

HEURES DU DIMANCHE :—9 à 10 A. M., 11.30 à 1 P. M., et 6.30 à 8 P. M. au lieu de 5 à 8 P. M., comme auparavant.

Après le 5 mai, ce magasin sera ouvert toute la nuit. 1er mai 1886. 210

Compagnie de navigation du

Richelieu et Ontario

Arrangements du Printemps

1886

Les vapeurs de cette compagnie voyageront entre QUÉBEC et MONTREAL, feront le service comme suit :

Le steamer QUEBEC, capt. Robt. Nelson, les Mardis, Jendis et Samedis, à sept heures p. m., de Montréal.

Le steamer MONTREAL, capt. I. H. Roy, les Lundis, Mercredis et Vendredis.

MONTREAL ET TORONTO

Les vapeurs faisant le service entre ces ports, commenceront le 1er de juin.

QUÉBEC ET LE SAGUENAY

Le vapeur UNION, capt. Barras, commencera ses voyages le 4 mai, laissant Québec à 7.30 a. m., les Mardis et les Vendredis.

Le steamer ST-LAURENT, capt. Lecours, commencera ses voyages le 23 juin, laissant Québec à 7.30 a. m., les Mercredis et les Vendredis. Et le steamer SPARTAN, capt. Rivierin, commencera ses voyages le 1er juillet, laissant Québec à 7.30 a. m., le jeudi.

Tous ces steamers touchent à la Baie St-Paul, aux Eboulements, à Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse-St-Jean, la Baie des Ha Ha !

Le steamer SPARTAN partira aussi pour Chicoutimi, la Baie des Ha Ha ! les Dimanches, à 1 p. m., touchant à tous les ports de la route excepté la Baie St-Paul, les Eboulements et l'Anse St-Jean.

A vendre : BILLETS pour Montréal et pour l'Ouest. On se procure des chambres au quai Napoléon.

A vendre : BILLETS pour la ligne du Saguenay et chambres disponibles au bureau, quai St-André.

BILLETS à vendre pour tous steamers et chambres à louer chez M. R. M. Stockings vis-à-vis de l'hôtel St-Louis.

A. DESROCHERS, Agent

JULIEN CHABOT, Gérant de la ligne du Saguenay. Québec, 27 avril 1886. 205

TANNAGE A LA FAÇON.

TANNERIE DUGAL, QUÉBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné.

TANNAGE ET CORROYAGE de première qualité. Prix modérés.

JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 330 et 332, RUE ST-VALLIER SAINT-ROCH. 20 janvier 1886. 1a-40

CHEMIN DE FER

QUÉBEC et LAC ST. JEAN

Le et après LUNDI, le 2 NOVEMBRE, les trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit :

ALLANT AU NORD

6.35 a m Train mixte laissera Québec pour Saint-Raymond, arrivant là à 10 a. m.

4.00 p m Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant là à 7.45 p. m.

ALLANT AU SUD

6.00 a m Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant là à 9.55 a. m.

3.00 p m Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p. m. pour Québec, arrivant là à 6.30 p. m.

Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p. m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant là à 9.45. Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard.

Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

BILLETS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886 55

LA JUSTICE

Journal Indépendant

Publié tous les jours à deux éditions par jour.

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE \$3.00 par année.

ÉDITION HEBDOMADAIRE 50 CENTIMS par année.

Aussi impressions de toutes sortes telles que :

TÊTES DE COMPTES, FACTUMS, BLANCS DE COUR, DE BILLETTS ETC., ETC.

La Justice est rédigée par un comité de collaborateurs.

Secrétaire de la Rédaction : G. LEMAY.

IMPRIMÉ PAR La Compagnie d'Imprimerie Provinciale